BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1340

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

316 720 333 RCS Lorient.
TROPINGO.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 160000.00 EUR.
Adresse : 13, Rue Du Sous-Marin Venus, 56100 Lorient.
Activité : La vente de fournitures et de matériel pour l'informatique et les prestations de services et conseils en tout domaine informatique. - Pour réaliser cet objet, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires. - La prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et en général dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou ses filiales auraient des intérêts. - La cession, soit par voie d'apport soit contre espèces, à des particuliers ou à des sociétés créées ou à créer, de tout ou partie de l'actif de la société. - Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux activités ci-dessus spécifiées, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extension et le développement..
Adresse : 13, Rue Du Sous-Marin Venus, 56100 Lorient.
Oppositions : Art.L 236-15 du Code du Commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ENTRE : TECHNI-SOFT Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros Siège social : 5 rue Famille Bouchard, 56110 GOURIN 398 916 791 RCS LORIENT ET TROPINGO Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 160 000 euros Siège social : 13, Rue du Sous-Marin Vénus, 56100 LORIENT RCS LORIENT 316 720 333 Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 30 juillet 2025, la société TECHNI-SOFT et la société TROPINGO, désignées ci-dessus, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TECHNI-SOFT par la société TROPINGO. La société TECHNI-SOFT ferait apport à la société TROPINGO de la totalité de son actif, soit 555.949 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 327.206 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 228.742 euros. Le capital social des sociétés TROPINGO et TECHNI-SOFT étant détenu en totalité par la société FINTECH

(532 154 572 RCS Quimper), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société TECHNI-SOFT depuis le 1er octobre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TROPINGO. La société TECHNI-SOFT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion qui interviendra au plus tard le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LORIENT les 30 juillet 2025 et 31 juillet 2025. Pour avis..

